

Le rapport Pascal : Ce qu'il signifie pour les assistants en éducation, les éducateurs de la petite enfance et les travailleurs en garderie

Un nouveau rapport rédigé par le Conseiller spécial sur l'apprentissage précoce de la province, Charles Pascal, recommande des changements en profondeur dans les services de garde et d'éducation de l'Ontario – des changements qui, s'ils sont mis en œuvre, auront des retombées positives pour les enfants, les parents et le personnel des services de garde. Le rapport intitulé *With Our Best Future in Mind: Implementing Early Learning in Ontario*¹, (Nous prenons notre avenir à cœur : la mise en œuvre de l'apprentissage des enfants en Ontario) constitue un plan directeur pour un nouveau système de services aux enfants et aux familles destinés aux enfants de 0 à 12 ans.

L'objectif de cette fiche de renseignements est de faire connaître les recommandations contenues dans le rapport et leurs impacts sur le personnel des garderies, les travailleurs de l'éducation qui travaillent dans les programmes de maternelle et les travailleurs en soutien familial.

Le nouveau programme de services de garde et de services aux familles pour les enfants de 0 à 12 ans comprend 4 composantes :

1. L'apprentissage à temps plein pour les 4 et 5 ans

Le rapport recommande que les conseils scolaires offrent un programme

¹ Le rapport complet et son résumé peuvent être téléchargés à : www.ontario.ca/earlylearning.

d'apprentissage à temps plein pour tous les enfants de 4 et 5 ans dès septembre 2010 et que ce programme soit disponible dans l'ensemble de la province dans les 3 années qui suivent. Les parents pourraient choisir le type de participation de leurs enfants, notamment en journée complète ou en demi-journée et ils auraient aussi accès à des services payants d'horaires prolongés et de programmes d'été. Les programmes relèveraient d'équipes d'enseignants et d'éducateurs de la petite enfance à l'emploi des conseils scolaires.

Le rapport recommande aussi la création d'une Division de la petite enfance qui, sous l'autorité du ministère de l'Éducation, aurait la responsabilité de mettre au point une politique en matière d'expériences en apprentissage précoce pour tous les enfants de 0 à 8 ans. Le rapport reconnaît ainsi que les services de garde et d'éducation sont inextricablement liés et propose donc que les services de garde soient reconnus comme ayant la même valeur que l'éducation.



2. Des programmes avant et après l'école

Le rapport recommande que, à la demande de 15 familles ou plus dans une école donnée, les écoles offrent des journées prolongées et des programmes fonctionnant toute l'année pour les enfants de 6 à 12 ans. Le personnel sera embauché par les conseils scolaires et devra détenir une formation en éducation de la petite enfance ou un équivalent. Les enfants auront accès

à de l'aide aux devoirs, à des activités récréatives et à d'autres activités destinées à stimuler leur développement physique, cognitif, social et émotionnel. Les conseils scolaires pourront aussi conclure des ententes avec les services municipaux des parcs et des loisirs ou des organismes communautaires afin d'offrir des programmes d'activités aux élèves de 9 à 12 ans. Les programmes offerts avant et après l'école, comme pendant les mois d'été seront financés par les tarifs imposés aux parents, mais comme ce sont les écoles qui prendront en charge les coûts des installations, les frais demandés aux parents seront moins importants.

3. Programmes consolidés pour les jeunes enfants et les familles

Les programmes existants destinés aux enfants et aux familles devraient être consolidés en un réseau de Centres meilleur départ pour l'enfant et la famille exploités par les municipalités, les conseils scolaires, les institutions d'enseignement postsecondaire et des organismes communautaires. Les centres seraient situés dans des écoles ou parrainés par des écoles. Ils offriraient des services de garde à temps partiel, à temps plein ou pendant toute l'année pour les enfants jusqu'à l'âge de quatre ans, du soutien prénatal et postnatal, des programmes de soutien aux parents et à la famille, des liens avec des services et des ressources communautaires, des ressources de dépistage et d'intervention précoces pour les enfants ayant des besoins spéciaux et d'autres services d'apprentissage précoce.



4. Allongement des congés parentaux

Le rapport recommande l'allongement du congé parental jusqu'à une durée de 400 jours, ce qui permettra à un plus grand nombre de parents de demeurer plus longtemps à la maison avec leur enfant.

Le nouveau système comprendrait les éléments suivants :

- **Accès universel et financement public**

Le nouveau système de garde et d'apprentissage précoce recommandé par le D^r Pascal sera universel, financé par le public et sans but lucratif. Il prévoit que les municipalités auront la responsabilité de la planification des services destinés aux enfants de 0 à 12 ans, de la gestion du financement consolidé et de la gouvernance des services aux enfants jusqu'à l'âge de 4 ans.

Cette recommandation est ce qui se rapproche le plus du système de garde et d'éducation de la petite enfance que le SCFP prône depuis longtemps. Le rapport et les recommandations du D^r Pascal parlent de créer un continuum de services pour tous les enfants, d'améliorer la qualité des services et de faire en sorte que les services de garde et d'éducation de la petite enfance soient accessibles et abordables pour les familles. Si ces recommandations sont mises en œuvre, il s'agira d'avancées importantes pour nous, pour les familles et pour les enfants.

- **Plus d'emplois et de meilleurs salaires pour les travailleurs de l'éducation et les éducateurs de la petite enfance**

Le rapport recommande que les éducateurs de la petite enfance soient responsables des programmes d'été et d'après les heures d'école pour les enfants d'âge scolaire et que les programmes d'apprentissage à temps plein pour les enfants de 4 et 5 ans soient dirigés par des équipes d'éducateurs composées de 2 éducateurs de la petite enfance et d'un enseignant agréé pour chaque groupe de 20 enfants. Ce programme reconnaît les compétences des travailleurs en garderie et réaffirme que la qualité des programmes offerts dépend du ratio adultes/enfants. Il reconnaît en outre que nous devons créer de bons emplois à temps plein pour le personnel de l'éducation de la petite enfance. Le rapport recommande que le salaire des éducateurs de la petite enfance soit fixé à 47 000 \$ par année avec un taux d'avantages sociaux de 24 %. Enfin, le travail que nous effectuons sera reconnu.

- **De nouveaux cheminements de carrière**

Les recommandations du rapport ouvrent la voie à de nouveaux cheminements de carrière dans les secteurs des services de garde et de l'éducation par le biais de l'intégration des services de garde et d'éducation de la petite enfance avec l'éducation, la santé, le soutien parental et la santé mentale des enfants. Notre secteur est en changement et ce rapport nous indique comment ce changement peut s'effectuer de façon positive pour les travailleurs du secteur.

- **Meilleure formation et meilleure qualité**

Le rapport établit que le personnel travaillant actuellement dans le secteur obtiendra un soutien en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat d'éducateur

de la petite enfance par le biais de formation en apprentissage, de formation à distance et d'occasions de développement professionnel. L'expérience des travailleurs en garderie qui n'ont pas de diplôme ou de certificat en éducation de la petite enfance sera aussi reconnue. Une fois de plus, il s'agit de changements positifs, à condition qu'ils soient mis en oeuvre. La qualité des services de garde et d'éducation de la petite enfance du Canada doit être améliorée. Le SCFP doit être partie prenante de ce changement. Il est important de se rappeler que l'appui accordé par le SCFP au rapport du D^r Pascal ne signifie pas que nous laissons carte blanche au gouvernement McGuinty. Le rapport ne fait qu'indiquer une voie à suivre qui, nous le croyons, contribuera à un meilleur Ontario pour nos enfants et nos membres. Mais un rapport, aussi bon soit-il, ne mène à rien s'il n'est pas correctement mis en oeuvre par notre gouvernement. Au cours des mois qui viennent, les représentants de votre section locale, de votre division, de la région, du national ainsi que le personnel veilleront au grain et seront présents si jamais Dalton McGuinty tente de se soustraire à ses responsabilités ou de diminuer la portée des recommandations du rapport.

Prochaine étape pour le SCFP : préserver les emplois de nos membres

Le SCFP a réuni les travailleurs des services de garde des programmes municipaux et communautaires et les assistants en éducation des écoles afin de formuler notre déclaration de principe sur l'expansion de l'apprentissage à temps plein pour les enfants de 4 et 5 ans. Le Groupe de travail du SCFP sur les garderies et le personnel du SCFP ont rencontré le D^r Pascal afin de lui présenter notre déclaration de principe, de souligner le besoin d'encadrement de la main d'œuvre actuelle et la nécessité d'assurer la protection des emplois de nos membres pendant la période de transition vers un nouveau système. Nous entendons rencontrer le D^r Pascal de nouveau afin d'avoir avec lui une discussion en profondeur sur ces enjeux.

Vos représentants et le personnel de soutien, tant sur les sites qu'à l'extérieur des sites, demeureront vigilants au cours des mois qui viennent. Ils ne négligeront aucun effort pour s'assurer que les emplois des membres travaillant actuellement dans le système seront protégés pendant la période de transition vers le nouveau système. Le SCFP participera aux négociations sur les fusions des groupes de personnel et il insistera sur la sécurité d'emploi. Nous demanderons aussi que l'accès à la formation et au développement professionnel soit disponible et abordable. Le SCFP fera aussi pression pour que l'expérience soit reconnue dans le cadre de tout programme de formation.

Au cours des mois à venir, le SCFP travaillera à réunir les membres, les parents et nos alliés afin de maintenir la pression sur le gouvernement McGuinty pour qu'il mette en oeuvre et finance les recommandations du rapport. C'est avec votre aide que le SCFP réussira à s'assurer que la vision décrite dans ce rapport devienne la réalité.

Le changement apporte l'incertitude, mais nous savons que le statu quo n'est pas acceptable. Le rapport du D^r Pascal a le potentiel de nous faire passer à un système

universel, financé par le public et sans but lucratif. Le statu quo signifie quant à lui que nous conserverons un système fragmenté et sous-financé qui demeurera à la merci de l'expansion des grandes entreprises de services de garde.

Les recherches récentes ont démontré que les services de garde à but lucratif sont en croissance alors que les services publics sont en déclin. S'il est mis en oeuvre et adéquatement financé, le rapport du D^r Pascal sera la meilleure chose qui puisse arriver au personnel des services de garde, aux enfants et aux familles. Le temps est maintenant à s'assurer que le gouvernement McGuinty entérine les recommandations du rapport.



SEPB491